



VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement des Rivières

RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 170

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT AU VIRAGE À
DROITE AU FEU ROUGE**

**Avis de motion donné le 24 janvier 2017
Adopté le 28 février 2017
En vigueur le 5 mars 2017**

NOTES EXPLICATIVES

Ce règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur la circulation et le stationnement relativement au virage à droite au feu rouge aux intersections suivantes :

1° boulevard Bastien / boulevard Savard / accès privé;

2° boulevard des Galeries / Terminus RTC;

3° boulevard Lebourgneuf / boulevard des Gradins;

4° boulevard Robert-Bourassa / rue des Bienfaits.

RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 170

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES SUR LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT RELATIVEMENT AU VIRAGE À
DROITE AU FEU ROUGE**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT
DES RIVIÈRES, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe IV du *Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur la circulation et le stationnement*, R.C.A.2V.Q. 92, est remplacée par l'annexe IV de l'annexe I du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

(article 1)

ANNEXE IV DU RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q. 92

ANNEXE IV

**INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE
RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Bastien, boulevard / Chauveau, avenue / Érables, côte des	est	en tout temps
Bastien, boulevard / Élisabeth-II, rue	nord	en tout temps
Bastien, boulevard / Lespérance, avenue / Louis-Bélanger, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Bastien, boulevard / Charmont, rue / Saint-Charles, rue	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
	sud	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Bastien, boulevard / Savard, boulevard / Accès privé	sud	de 7 heures à 22 heures
Bouvier, rue / Basses-Terres, rue des / Félix-Leclerc, autoroute	nord	de 7 heures à 22 heures
Charest Ouest, boulevard / Cyrille-Duquet, rue / Frank-Carrel, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
Cyrille-Duquet, rue / Jacquard, rue / Lavoisier, rue / Robert-Bourassa, autoroute	est	en tout temps
Élisabeth-II, rue / Lapierre, avenue / Auguste-Renoir, rue / Accès privé	sud	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Godin, avenue / Nolin, rue	nord	en tout temps
Lebourgneuf, boulevard / Galeries, boulevard des	nord	de 7 heures à 22 heures
Lebourgneuf, boulevard / Gerbes, avenue des / Accès privé	nord	de 7 heures à 22 heures
Lebourgneuf, boulevard / Gradins, boulevard des	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	en tout temps
Louis-XIV, boulevard / Bastien, boulevard / Pierre-Bertrand, boulevard	nord	de 7 heures à 22 heures
Louis-XIV, boulevard / Boyer, rue	nord	de 7 heures à 22 heures, de mai à octobre
Louis-XIV, boulevard / Gradins, boulevard des	sud	en tout temps
Masson, boulevard / Abril, rue / Terminus RTC	est	en tout temps
Masson, boulevard / De Musset, rue / Accès privé	ouest	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Masson, boulevard / Michelet, rue / Accès privé	ouest	de 7 heures à 22 heures
Masson, boulevard / Père-Lelièvre, boulevard	ouest	de 7 heures à 22 heures

ANNEXE IV

**INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE
RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Michelet, rue / Saint-Jean-Baptiste, avenue	sud	en tout temps
	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Ormière, boulevard de l' / Armand-Viau, rue	ouest	en tout temps
Ormière, boulevard de l' / Fontenelle, boulevard	est	de 7 heures à 22 heures
Père-Lelièvre, boulevard / Central, boulevard	nord	en tout temps
	est	en tout temps
Père-Lelièvre, boulevard / Chabot, rue / Accès privé	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
	est	de 7 heures à 22 heures
Père-Lelièvre, boulevard / Darveau, rue / Accès privé	nord	de 7 heures à 16 heures, du lundi au vendredi
Père-Lelièvre, boulevard / Labrecque, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
Père-Lelièvre, boulevard / Raymond-Blouin, avenue / Accès privé	nord	de 7 heures à 22 heures
Pierre-Bertrand, boulevard / Beaucage, rue	est	en tout temps
	ouest	en tout temps
Pierre-Bertrand, boulevard / Chabot, rue	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Pierre-Bertrand, boulevard / Nolin, rue / Victor-Delamarre, rue	est	en tout temps
	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Plante, avenue / Beaucage, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
	est	en tout temps
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Plante, avenue / Chabot, rue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures

ANNEXE IV

**INTERDICTION D'EFFECTUER UN VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE
RÉSEAU LOCAL – ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES**

Intersection	Approche	Période d'interdiction
Robert-Bourassa, boulevard / Bienfaits, rue des	est	de 7 heures à 22 heures
Saint-Jacques, boulevard / Allard, rue / Aviron, rue de l'	est	en tout temps
Saint-Jacques, boulevard / Broussaille, rue de la	est	en tout temps
Soumande, rue / Blouin, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Soumande, rue / Hubert, rue	nord	en tout temps
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Soumande, rue / Beaucage, rue / Monseigneur-Plessis, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
	est	de 7 heures à 22 heures
	ouest	de 7 heures à 22 heures
Wilfrid-Hamel, boulevard / Ampère, rue	sud	en tout temps
Wilfrid-Hamel, boulevard / A.-R.-Décary, rue	sud	en tout temps
Wilfrid-Hamel, boulevard / Bourdages, rue / Soumande, rue	nord	en tout temps
	sud	en tout temps
Wilfrid-Hamel, boulevard / Fleur-de-Lys, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Wilfrid-Hamel, boulevard / Grand-Tronc, rue du	sud	en tout temps
Wilfrid-Hamel, boulevard / Masson, boulevard	sud	de 7 heures à 22 heures
Wilfrid-Hamel, boulevard / Monseigneur-Plessis, rue	nord	de 7 heures à 22 heures
	sud	de 7 heures à 22 heures
Wilfrid-Hamel, boulevard / Newton, rue	sud	en tout temps
Wilfrid-Hamel, boulevard / Proulx, avenue / Accès privé	nord	en tout temps

Avis de motion

Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur la circulation et le stationnement relativement au virage à droite au feu rouge aux intersections suivantes :

1° boulevard Bastien / boulevard Savard / accès privé;

2° boulevard des Galeries / Terminus RTC;

3° boulevard Lebourgneuf / boulevard des Gradins;

4° boulevard Robert-Bourassa / rue des Bienfaits.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.